Nations Unies A/62/188

Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Points 61 a) et 65 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1984.

Résumé

Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour les années 2004 à 2006, en s'attachant plus particulièrement à 2006. Il dresse le bilan de l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 et des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours des années considérées. Il se termine par un ensemble de recommandations visant à renforcer encore l'efficacité d'UNIFEM et des activités de développement.

* A/62/150.

07-45006 (F) 130807 270807

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–3	3
II.	Efficacité des activités de développement	4–37	3
	A. Produit 1	5–15	3
	B. Produit 2	16–25	6
	C. Produit 3	26–32	8
	D. Produit 4	33–37	10
III.	Efficacité d'UNIFEM	38–74	11
	A. Objectif 1	39–46	12
	B. Objectif 2	47–56	13
	C. Objectif 3	57–63	17
	D. Objectif 4	64–71	19
	E. Objectif 5	72–74	21
IV.	Recommandations	75	21

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour la période 2004-2006. Il dresse le bilan de l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2004/5 et Corr.1), en s'attachant aux résultats obtenus en 2006. Le rapport se termine, au chapitre IV, par un ensemble de recommandations, fondées sur l'examen annuel entrepris par le Comité consultatif d'UNIFEM, en vue de renforcer encore l'efficacité des activités de développement et celle d'UNIFEM.

2. L'année 2006 a été la dernière année du mandat de trois ans des membres du Comité consultatif d'UNIFEM (Canada, Jordanie, Mexique, Niger et Slovénie). En 2007, les nouveaux membres du Comité consultatif (Estonie, Jordanie, Mexique, Norvège et Soudan) ont commencé leur mandat. Le nouveau Comité présidé par l'Estonie a fourni des orientations et des conseils précieux au Fonds.

3. Le Fonds contribue certes à la réalisation des résultats présentés dans le rapport, mais les changements obtenus au niveau des produits résultent de l'effort de nombreux acteurs, y compris des partenaires nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. UNIFEM joue le rôle de facilitateur, de défenseur, de conseiller technique et d'organisateur, souvent en collaboration avec des partenaires des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et d'autres acteurs.

II. Efficacité des activités de développement

4. Le cadre de résultats stratégiques comprend quatre objectifs et quatre produits. Les quatre objectifs sont les suivants : a) réduire la féminisation de la pauvreté; b) éliminer la violence contre les femmes; c) enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles; et d) garantir l'égalité des sexes dans le cadre de la gouvernance démocratique. L'élément résultats du cadre de résultats stratégiques d'UNIFEM provient des engagements pris par les pays et des priorités définies par eux. De nombreux partenaires contribuent au progrès de la parité; les choses avancent lorsque les pays bénéficiant de l'appui d'UNIFEM prennent l'initiative et impulsent le mouvement.

A. Produit 1
Élaboration et application de lois et de politiques nationales et régionales visant à promouvoir et protéger les droits des femmes

5. À cet effet, les défenseurs des femmes réclament l'abrogation des dispositions législatives discriminatoires et l'adoption d'un cadre juridique conforme aux engagements souscrits en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes[1] et des autres instruments internationaux et régionaux.

6. UNIFEM a contribué au renforcement des cadres juridiques et des schémas d'orientation dans 89 pays, obtenant notamment : abrogation de dispositions

[1] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

législatives discriminatoires (7 pays); adoption ou entrée en vigueur de lois ou de politiques en faveur des droits des femmes (38 pays et deux organes régionaux); renforcement des dispositions constitutionnelles garantissant l'égalité des sexes (5 pays); mobilisation de ressources nouvelles ou supplémentaires pour l'égalité des sexes grâce à l'inscription plus affirmée de la parité hommes-femmes dans les stratégies nationales pour le développement et/ou contre la pauvreté (13 pays). Avec ses partenaires au sein des Nations Unies, UNIFEM a aidé 72 pays à rendre compte de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou à renforcer leur capacité d'application, et s'est plus particulièrement intéressé aux programmes régionaux en Asie du Sud et du Sud-Est, dans les États arabes et les pays du Pacifique.

Plans, politiques et lois pour l'égalité des sexes

7. Dans la période couverte par le plan de financement pluriannuel, UNIFEM a soutenu plus activement l'intégration des plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes dans les stratégies nationales pour le développement, pour la réduction de la pauvreté, pour la réalisation des OMD, avec chiffrage des coûts correspondants si possible. Il a également appuyé l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre renforcée de plans d'action, de politiques et de lois en faveur de l'égalité des sexes dans 27 pays[2] au cours de cette même période.

8. Un certain nombre de bonnes pratiques commencent à apparaître. UNIFEM a réuni les concepteurs de plans d'action nationaux et les organisations qui travaillent sur les budgets favorisant l'égalité des sexes pour que les initiatives nationales soient plus résolument axées sur les résultats. Son appui à l'élaboration de plans d'action nationaux dans un certain nombre de pays (Afghanistan, Équateur, Niger, Nigéria, Sénégal et Uruguay) en 2006 s'est inscrit dans les stratégies des ministères sectoriels, qui donneront lieu le moment venu à des programmes opérationnels assortis de budgets.

Lois et politiques sectorielles

9. Outre les plans, les lois et les politiques générales pour l'égalité des sexes, UNIFEM soutient également des activités juridiques et réglementaires sectorielles directement liées à ses quatre objectifs.

10. Le Fonds a contribué à réduire la féminisation de la pauvreté en appuyant 50 projets dans 36 pays au cours des trois dernières années, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies. Il s'est plus particulièrement intéressé à certains groupes de travailleuses : a) femmes rurales privées d'accès à la terre (Communauté d'États indépendants); b) employées de maison et travailleuses du secteur informel, notamment migrantes (Asie et États arabes); c) travailleuses autochtones ou d'ascendance africaine (Amérique latine); d) agricultrices de pays se relevant d'un conflit armé; femmes touchées ou contaminées par le VIH/sida (Afrique australe).

---

[2] Dans la période 2004-2006, les appuis sont allés aux pays suivants : Afghanistan, Albanie, Azerbaïdjan, Brésil, Burundi, Équateur, Dominique, Géorgie, Jamaïque, Kazakhstan, Kosovo, Kirghizistan, Moldova, Monténégro, Nicaragua, Niger, Nigéria, Philippines, République démocratique populaire lao, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Tadjikistan, territoire palestinien occupé, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

11. En ce qui concerne l'élimination de la violence contre les femmes, UNIFEM a contribué à l'adoption d'un nombre croissant de lois et de politiques dans ce domaine, avec des progrès dans 35 pays en 2006[3]. Environ 40 % des initiatives ont concerné la violence familiale, 30 % la violence générale exercée sur les femmes, 15 % la traite et la violence sexuelle, respectivement, et environ 5 % les mutilations sexuelles féminines et le harcèlement sexuel.

12. Le Fonds spécial des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes a lancé en 2005 une nouvelle stratégie consistant à octroyer des subventions pour l'application des lois, des politiques et des plans antiviolence déjà adoptés par les pays. Ce Fonds spécial administré par UNIFEM a financé 43 projets de mise en œuvre dans 38 pays durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel. Une méthode d'évaluation multisectorielle permettra de mesurer l'effet de ces subventions et d'en tirer des enseignements en vue de définir des stratégies efficaces pour accélérer la mise en œuvre et renforcer les obligations des parties concernées.

13. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, UNIFEM collabore avec un large éventail d'organismes et d'organes des Nations Unies, le plus souvent le PNUD, le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour aider les partenaires nationaux à évaluer leurs besoins puis à rédiger, adopter et appliquer des lois et des politiques volontaristes pour favoriser la participation des femmes à la vie politique, notamment dans le cas de pays sortant d'un conflit. Durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, le Fonds est ainsi intervenu dans 14 pays ainsi qu'à l'échelle régionale dans le cadre de la Déclaration de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur les femmes et le développement.

14. Dans son action pour faire prévaloir l'égalité des sexes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les approches sectorielles, UNIFEM a été amené à travailler en étroite collaboration avec divers organismes des Nations Unies afin d'aider les défenseurs de la parité à avoir voix au chapitre lors de l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement et à obtenir des allocations budgétaires plus conséquentes au titre des interventions soucieuses d'égalité des sexes. En 2006, UNIFEM a appuyé 18 initiatives liées aux stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique, en Asie, en Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants et dans les Caraïbes : 19 initiatives en 2004, 18 en 2005 et 18 encore en 2006. Le Fonds s'appuie davantage sur son travail de budgétisation favorisant l'égalité des sexes pour aider ses partenaires à réunir des éléments qui plaident en faveur de l'inclusion de la parité dans ces grands processus. Il ne s'est pas véritablement engagé dans des approches sectorielles durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, mais compte recenser les initiatives innovantes qui font avancer les choses.

Enseignements tirés de l'expérience et principaux défis à relever

15. En matière de réforme des lois et des politiques, il y a encore loin de l'adoption à l'application. Dans la période couverte par le plan de financement pluriannuel, UNIFEM a appuyé la collecte d'éléments plus probants pour renforcer

[3] Notamment grâce au Fonds spécial des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes, administré par UNIFEM.

la mise en œuvre et les obligations, à travers notamment le budget favorisant l'égalité des sexes ainsi que l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer la capacité des pays à appuyer, suivre et évaluer l'exécution et les résultats de tous les éléments des programmes pour l'égalité des sexes. Les changements normatifs aux niveaux national, régional et mondial doivent être mieux articulés avec les lois coutumières et les politiques locales, car c'est plus souvent là que se jouent les options et les perspectives pour les femmes et les filles.

B. Produit 2
Les principales institutions font preuve d'initiative, de la volonté politique, de la capacité technique et de l'esprit de responsabilité requis pour assurer l'égalité des sexes

16. Pour concrétiser leurs engagements et assumer leurs responsabilités en matière d'égalité des sexes, les grandes institutions qui proposent des schémas d'orientation et des services aux parties qu'elles appuient doivent avoir les capacités et l'autorité requises pour servir la cause des femmes et des filles.

17. Toute institution qui veut promouvoir efficacement l'égalité des sexes doit procéder à un difficile exercice de mise en place de systèmes incitatifs propres à appuyer des activités répondant mieux aux besoins des femmes, revoir les mesures des résultats de manière à mieux repérer et récompenser les activités qui répondent à ces besoins, encourager l'adoption de budgets favorisant l'égalité des sexes, institutionnaliser un leadership efficace pour défendre la parité et les droits des femmes.

18. Pour obtenir le produit 2, UNIFEM suit les progrès accomplis au regard de quatre indicateurs : a) utilisation plus générale de données ventilées par sexe pour l'élaboration et le suivi des politiques à composante sexospécifique, respect du principe de parité dans les politiques; b) les programmes et les allocations de ressources des organisations régionales, nationales et locales; c) traduction des engagements en faveur de l'égalité des sexes dans les processus relatifs aux OMD, au bilan commun de pays (BCP), au plan-cadre des Nations Unions pour l'aide au développement (PNUAD) et aux missions de maintien de la paix; d) appui des équipes de pays des Nations Unies et des banques multilatérales de développement aux initiatives pour l'égalité des sexes.

19. Durant les trois dernières années, UNIFEM a recensé pour ce produit des initiatives-leviers dans 86 pays.

Les données ventilées par sexe

20. L'importance prise par les OMD a mis en exergue la nécessité d'élaborer des mesures plus précises de l'égalité des sexes. Au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, UNIFEM a appuyé des initiatives visant à prendre en compte l'égalité des sexes dans les activités en vue des objectifs du Millénaire pour le développement dans 42 pays et dans quatre régions, notamment par l'exécution, pour le compte du PNUD, d'un projet réunissant cinq pays ainsi que par un partenariat avec les commissions économiques régionales des Nations Unies.

UNIFEM aide les pays à utiliser et à communiquer des données ventilées par sexe, aussi bien dans le cadre de ses stratégies régionales que dans ses partenariats au sein des Nations Unies. Le Fonds a participé à des initiatives multipartites dans 20 pays en 2004, dans 25 pays en 2005 et dans 22 pays en 2006. Au niveau régional, il s'est associé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour produire des données et des analyses sexospécifiques dans la perspective de l'établissement des rapports des pays sur la réalisation des OMD; il a travaillé avec la Commission économique pour l'Afrique pour faciliter la diffusion de l'Index africain par sexe sur tout le continent; il a collaboré avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale pour lancer un prototype de base de données sur les progrès des pays Membres en matière d'égalité des sexes; il a lancé avec la Commission économique pour l'Europe une publication intitulée *Les réalités et les chiffres : la situation économique des femmes en Europe centrale et orientale et l'ouest de la CEI*. Sa stratégie en Amérique centrale consiste à favoriser les échanges Sud-Sud afin que les instituts de statistique de la région puissent bénéficier de l'excellent suivi assuré par l'Institut national de statistique de géographie et d'informatique du Mexique sur les questions de parité des sexes.

Politiques, programmes et allocation des ressources des grandes organisations

21. UNIFEM s'intéresse à l'évolution des politiques, des programmes et de l'allocation des ressources des institutions au regard de ses quatre objectifs, dont l'élément commun est le budget favorisant l'égalité des sexes, devenu à la fois un outil technique et une dynamique. À la fin de 2000, 42 pays avaient pris des mesures pour établir des budgets favorisant l'égalité des sexes; ils étaient 33 de plus en 2006[4].

22. UNIFEM s'est beaucoup investi pour faire connaître le potentiel du budget favorisant l'égalité des sexes comme outil de responsabilisation et de réforme du secteur public. Entre 2004 et 2006, le Fonds a apporté son appui à 41 pays, contre 22 durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel précédent. Pour le plan de financement pluriannuel en cours, il a soutenu 14 initiatives nationales, 8 initiatives locales, 11 initiatives à la fois nationales et locales, et il s'apprête à aider huit pays supplémentaires. Des programmes intensifs en faveur du budget favorisant l'égalité des sexes ont démontré que l'institutionnalisation de ce choix budgétaire dans les politiques et les pratiques des ministères des finances était possible, et qu'elle pouvait influencer l'allocation des ressources dans un sens favorable à l'égalité hommes-femmes. Dans les quatre années écoulées, UNIFEM a soutenu les efforts déployés par les ministères des finances de différents pays (Égypte, Équateur, Inde, Maroc, Sénégal et Venezuela) pour intégrer l'égalité des sexes aux budgets annuels établis par les ministères d'exécution.

23. Le Fonds travaille également avec les institutions nationales, régionales et internationales qui peuvent peser sur les prises de décisions concernant certains dossiers : féminisation de la pauvreté (ministères du travail, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail), violences faites aux femmes (ministères de la justice et/ou forces de l'ordre, avec le FNUAP et l'UNICEF), VIH/sida (avec

[4] Le nombre d'initiatives encore en cours ne peut être déterminé faute de données suffisantes, mais UNIFEM relève un nombre croissant de cas de budgets favorisant l'égalité des sexes dans les ministères des finances.

ONUSIDA, le FNUAP et le PNUD), gouvernance démocratique (avec le PNUD). L'action d'UNIFEM dans le domaine du VIH/sida est emblématique. Le Fonds profite en effet de l'existence des groupes thématiques interinstitutions des Nations Unis pour rapprocher les instances nationales de lutte contre le sida, les défenseurs de la parité des sexes et les femmes touchées ou contaminées par le VIH. Entre 2004 et 2006, il a contribué à l'élaboration des plans et des politiques des comités nationaux de lutte contre le sida d'un certain nombre de pays (Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Équateur, Honduras, Inde, Kenya, Kirghizistan, Mali, Nigéria, République dominicaine, Rwanda, Sénégal, Thaïlande, Togo et Zimbabwe) et a collaboré avec 19 autres comités pour mettre sur pied des formations à l'analyse sexospécifique et aux démarches axées sur les droits fondamentaux des femmes.

24. UNIFEM s'emploie à renforcer le souci de l'égalité des sexes dans les institutions qui participent à la consolidation de la paix et à la reconstruction après conflit, notamment les missions intégrées des Nations Unies et les équipes d'évaluation des besoins, les ministères de la justice, les commissions électorales et les commissions vérité et réconciliation. Durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, le Fonds a contribué au renforcement du principe d'égalité des sexes dans les institutions de 30 pays sortant d'une crise ou d'un conflit.

Enseignements tirés de l'expérience et principaux défis à relever

25. L'appui à la budgétisation favorisant l'égalité des sexes a constamment donné des résultats concrets en termes de renforcement des politiques et des procédures ministérielles internes sur la parité. Pourtant, la réforme institutionnelle est un processus à long terme qui nécessite des engagements sur la durée, des soutiens solides et des valeurs repères claires. Il faudrait à cet égard disposer d'indicateurs précis sur le processus d'évolution institutionnelle vers l'égalité des sexes.

C. Produit 3
Les défenseurs de l'égalité des sexes ont les connaissances voulues et sont en position d'agir pour faire évoluer les politiques, les programmes et l'allocation des ressources

26. La cause de l'égalité des sexes est défendue par tout un dispositif d'institutions gouvernementales, de comités d'experts, d'organisations non gouvernementales et d'associations locales qui font campagne pour que les droits des femmes et la question du développement soient au cœur des agendas des acteurs locaux, nationaux, régionaux et mondiaux.

27. UNIFEM est l'une des composantes du système d'appui qui s'emploie à renforcer les capacités et l'influence des défenseurs de l'égalité des sexes. UNIFEM mesure les progrès accomplis pour le produit 3 en étudiant l'influence des organisations et réseaux de femmes et des associations féminines locales sur les grandes orientations et notamment sur la stratégie de réduction de la pauvreté, la réalisation des OMD et les négociations de paix. Le Fonds cherche également à déterminer si la capacité des gouvernements nationaux, des entités régionales et des ONG en matière de promotion de la femme s'est renforcée et si les groupes thématiques interinstitutions pour les femmes ont l'oreille des équipes de pays des Nations Unies.

28. Entre 2004 et 2006, UNIFEM a appuyé 94 initiatives concernant le renforcement de la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales locales, régionales et (dans une moindre mesure) mondiales et des réseaux de défenseurs de l'égalité hommes-femmes. Quarante pour cent sont en passe de donner des résultats concrets. Le Fonds a ainsi formé des partenariats avec des fédérations nationales de femmes dans près de 90 pays, souvent dans le cadre d'initiatives régionales, et avec des réseaux de femmes parlementaires et de candidates aux élections dans 38 pays. Il a contribué à la création ou au renforcement de plus de 40 réseaux nationaux et régionaux d'ONG de femmes et de groupes multipartites défendant les droits des femmes, notamment en octroyant dans 38 pays 43 subventions provenant du Fonds spécial des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes.

Influence des organisations de femmes sur les choix d'orientation

29. UNIFEM a resserré ses liens avec les ministères des affaires féminines durant la période couverte par le présent plan de financement pluriannuel par rapport à la précédente. Ce rapprochement s'explique en partie par une focalisation plus grande sur les initiatives multipartites pour l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sur le budget favorisant l'égalité des sexes et sur la prise en compte des sexospécificités dans le processus de réalisation des OMD et la reconstruction après un conflit. UNIFEM soutient l'idée de renforcer les ministères des affaires féminines et d'en faire les fers de lance de l'introduction de la parité dans les autres ministères et les principaux interlocuteurs des ONG de femmes.

30. UNIFEM travaille avec les organisations de femmes, qui sont pour lui des partenaires d'exécution pour des programmes précis, des participantes à des initiatives multipartites et des bénéficiaires de subventions. Le Fonds a accompli un travail considérable avec les associations nationales de femmes, les associations de femmes parlementaires et les réseaux régionaux de femmes durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel. Il a également approfondi sa collaboration avec des groupes et des réseaux, parfois autogérés, de femmes marginalisées ou fragilisées. Ses partenaires ont été les suivants :

a) Réseaux féminins de lutte contre le sida (14 pays, Afrique australe et Afrique de l'Ouest, Communauté d'États indépendants, Amérique latine et Caraïbes);

b) Réseaux de migrantes (Asie-Pacifique et États arabes);

c) Réseaux d'employées de maison (Asie);

d) Réseaux nationaux ou régionaux de femmes autochtones ou d'ascendance africaine (7 pays, Amérique latine);

e) Réseaux de femmes réclamant le droit à la terre (4 pays);

f) Réseaux de femmes pour la paix (20 pays et sous-régions des Balkans, des Caraïbes orientales, des Grands Lacs africains et d'Afrique australe).

31. UNIFEM a appuyé la mise au point de méthodes et de modules de formation spécifiques en vue de renforcer la capacité des organisations féminines nationales et régionales. Le Fonds a soutenu les activités visant à encourager la participation des femmes aux processus électoraux (en tant qu'électrices et que candidates) dans

15 pays en 2006 (16, en 2005). En partenariat avec le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme, Asie-Pacifique, il a appuyé dans 46 pays la formation de représentants d'ONG chargés de promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'en suivre l'application, dans le cadre du projet intitulé « Du niveau mondial au niveau local » (le FNUAP s'est associé à cette initiative en 2006).

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

32. Une récente enquête de l'Association pour les droits des femmes dans le développement[5] ainsi que d'autres études montrent que l'appui fourni aux groupes qui défendent la parité et les droits des femmes est insuffisant à tous les niveaux. La capacité d'absorption des groupes en question n'a pas augmenté à la hauteur des possibilités et des besoins. Dans le prochain plan stratégique, UNIFEM compte bien cibler son appui sur les organisations de femmes, notamment en perfectionnant les mécanismes utilisés pour suivre l'évolution de leurs capacités et de leur influence.

D. Produit 4
Les attitudes et les pratiques néfastes et discriminatoires ont reculé au profit de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles

33. Tant que l'action en faveur de la parité et des droits fondamentaux des femmes ne parviendra pas à faire évoluer les mentalités et les comportements à la base, l'égalité des sexes restera un vœu pieux. Des efforts considérables sont déployés dans le monde entier pour changer les pratiques et les mentalités dans le sens de l'égalité des sexes, mais les méthodes, les outils et les données qui permettraient d'en évaluer l'impact sont largement absents.

34. **Contribution d'UNIFEM aux progrès accomplis**. UNIFEM évalue le degré de réalisation de ce produit à partir d'un certain nombre d'éléments : le traitement des difficultés et des victoires de la lutte pour l'égalité des sexes dans les médias; l'efficacité des campagnes et des mécanismes institutionnels visant à prévenir, détecter et combattre les violences sexistes; le renforcement des mécanismes institutionnels nationaux de prévention, de réduction et de surveillance pour éliminer la violence sexiste; la réduction des écarts de salaire hommes-femmes. Il ressort de l'examen du plan de financement pluriannuel d'UNIFEM que la formulation du produit et de ses indicateurs a été inadéquate, tout comme les mécanismes utilisés pour évaluer les progrès accomplis, et cela malgré l'effort considérable investi dans ce domaine. C'est à ce niveau que le changement est le plus difficile, d'où la nécessité pour UNIFEM d'investir dans des outils et des processus de suivi.

35. **La couverture médiatique des questions relatives à l'égalité des sexes**. En 2006, UNIFEM a appuyé des initiatives dans 50 pays pour élargir la couverture médias des questions relatives à l'égalité des sexes. Il a notamment conclu des partenariats nationaux pour promouvoir la couverture des campagnes d'information sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, sur les dimensions sexospécifiques de l'épidémie de VIH/sida et sur le rôle des femmes dans la

[5] http://www.awid.org/publications/where_is_money/weblibro.pdf.

construction de la paix. Il s'agit le plus souvent d'initiatives interinstitutions; en Amérique latine et dans les Caraïbes, UNIFEM coordonne la campagne médias contre la violence sexiste, qu'il a lancée conjointement avec le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et l'Organisation panaméricaine de la santé à l'occasion des 16 journées d'action contre la violence à l'égard des femmes.

36. Pour encourager l'évolution des politiques et les changements institutionnels au service de la lutte contre la féminisation de la pauvreté, UNIFEM appuie des projets pilotes innovants sélectionnés pour leur faculté à améliorer les perspectives économiques des femmes, notamment au lendemain d'un conflit, quand l'accès des femmes aux moyens de subsistance est un important point d'entrée pour d'autres programmes. L'aide apportée par UNIFEM aux veuves du génocide rwandais de 1994 a permis de mettre des groupes de vannières en relation avec une entreprise de commerce équitable qui vend leurs paniers aux États-Unis. C'est ainsi que quelque 51 000 paniers ont été écoulés par les grands magasins Macy's de New York, Atlanta, Chicago et par l'Internet, ce qui a rapporté 800 000 dollars aux vannières. Selon le Directeur général de l'Agence rwandaise de promotion des investissements et des exportations, la fabrication et la vente de ces articles procurent maintenant des revenus stables à des femmes dans 2 000 communautés[6].

Défis à relever et enseignements tirés de l'expérience

37. Il faut des savoir-faire et des outils spécialisés pour étudier et évaluer les processus qui font évoluer durablement les attitudes et les pratiques dans un sens favorable à l'égalité des sexes et aux droits fondamentaux des femmes. Il faut impérativement continuer d'investir dans la mise au point des outils nécessaires compte tenu de la contribution primordiale d'UNIFEM et d'autres défenseurs de la parité aux campagnes de sensibilisation multimédia.

III. Efficacité d'UNIFEM

38. Les cinq objectifs permettant de mesurer l'efficacité d'UNIFEM figurent dans la matrice d'efficacité du Fonds approuvée par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP (DP/2004/10). L'efficacité d'UNIFEM a été déterminée par un certain nombre de grands facteurs : a) l'engagement du Fonds dans la réforme de l'ONU, avec notamment la coordination d'initiatives interinstitutions et les importants enseignements tirés de l'examen triennal des activités opérationnelles; b) le recours à des arrangements et à des partenariats novateurs, qui a permis d'étendre les programmes à plus de 100 pays; c) la révision ou le renforcement des stratégies organisationnelles dans le cadre de plusieurs initiatives mondiales, dont le Fonds spécial des Nations Unies; d) les services internes de conseil et de formation à la gestion axée sur les résultats; e) la révision des directives opérationnelles PNUD-UNIFEM; f) l'introduction du système Atlas, le système de planification des ressources. Chacun de ces éléments est exposé plus en détail dans les sections qui suivent.

---

[6] http://www.macys.com/campaign/rwanda/story.jsp.

A. Objectif 1
Des produits et services cohérents, pertinents et fiables

39. Ce premier objectif concerne le rôle d'UNIFEM en tant qu'innovateur, catalyseur et expert technique. Le Fonds suit ses progrès dans ce domaine en cherchant à savoir si les initiatives innovantes qu'il appuie sont reprises ou transposées à plus grande échelle, si le retour d'information confirme la pertinence de ses produits et services, et si ses évaluations sont utilisées stratégiquement pour générer des apprentissages qui donneront un surcroît d'efficacité à son action et à celle de ses partenaires.

40. Le rôle de levier et d'innovation que joue UNIFEM pour promouvoir l'égalité des sexes est au cœur du mandat confié par l'Assemblée générale. Le Fonds l'exerce en pilotant des initiatives originales, en faisant connaître les innovations efficaces de ses partenaires et en plaidant pour que certaines questions critiques mais négligées qui entravent le progrès vers l'égalité des sexes soient évoquées lors de l'examen des politiques et des programmes.

41. Dans les trois dernières années, UNIFEM a recensé 61 cas de reprise ou de transposition à plus grande échelle d'innovations appuyées par lui au niveau local ou national (soit 30 cas de reprise par des gouvernements, 17 par des organismes des Nations Unies, 14 par des ONG ou des acteurs du secteur privé).

42. UNIFEM organise des campagnes et produit toute une batterie de documents, de produits audiovisuels et de ressources électroniques liés aux objectifs et aux produits de son plan de financement pluriannuel, dont la publication semestrielle intitulée *Le progrès des femmes à travers le monde*. Durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, le Fonds a produit plus de 100 documents didactiques dans 18 langues. Il scrute également la presse pour savoir dans quelle mesure les connaissances et les informations qu'il produit sont reprises dans les grands médias; il a ainsi recensé 3 000 articles sur les activités qu'il appuie pour la période couverte par le plan de financement pluriannuel. En ce qui concerne les ressources électroniques, il comptabilise le nombre de visites de son site :

a) UNIFEM a modernisé son site Web en 2005. Le nombre de visites a augmenté de 31 % (23 millions en 2006, contre 17,5 millions en 2005);

b) Le portail UNIFEM sur les femmes, la paix et la sécurité, ouvert en 2003, a eu plus de 6 millions de visiteurs en 2006, contre 4 millions en 2004;

c) Le portail UNIFEM (soutenu par ONUSIDA) sur les femmes et le VIH/sida a attiré plus de 1,9 million de visiteurs en 2006, contre un peu plus d'un million en 2004.

43. L'obtention, à partir d'évaluations de qualité, d'informations fiables et à jour sur la pertinence des programmes, et l'utilisation des conclusions des évaluations pour améliorer les résultats sont une vraie priorité pour UNIFEM. Trois types d'évaluation sont conduits : évaluation des programmes, évaluation thématique, évaluation des produits. En 2005, le Fonds a révisé sa politique d'évaluation interne pour l'harmoniser avec les normes validées par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Il y a eu 22 évaluations entre 2004 et 2006 (voir liste à l'annexe 3); 10 ont été conformes aux normes de qualité les plus exigeantes, les autres ayant été de qualité variable.

44. Les évaluations thématiques externes interrégionales sont particulièrement importantes pour avoir des éclairages et des éléments propres à orienter les stratégies et les appuis futurs. UNIFEM dialogue avec ses interlocuteurs et ses partenaires dans les gouvernements, dans le système des Nations Unies et dans la société civile pour valider ces évaluations et en tirer des enseignements. Les appuis d'UNIFEM dans différents domaines – budgétisation favorisant l'égalité des sexes, application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, intégration des sexospécificités dans le processus des OMD et stratégies et programmes de lutte contre le VIH/sida – ont fait l'objet d'évaluations qui ont aidé à affiner les stratégies et les partenariats du Fonds.

45. Le suivi plus systématique et plus rigoureux de la reprise ou de la transposition à plus grande échelle des innovations en matière d'égalité des sexes est une compétence de base qu'UNIFEM compte renforcer dans son prochain plan stratégique. Dans la période couverte par le plan de financement pluriannuel, le Fonds s'est employé à améliorer la capacité d'évaluation sexospécifique à travers le réseau africain d'évaluation et compte poursuivre sur cette voie dans le prochain plan. En partenariat avec la Banque mondiale, il a lancé dans cinq pays des projets pilotes axés sur les résultats pour améliorer les options économiques des femmes, et consacre 40 % du montant total des ressources à des évaluations rigoureuses de ces différents projets. Il s'est également associé à la Banque mondiale pour élaborer une méthode améliorée d'évaluation de l'impact des initiatives communautaires de lutte contre la violence à l'égard des femmes appuyées par le fonds spécial créé à cet effet, et compte bien poursuivre la mise au point de cette méthode dans les quatre prochaines années.

46. UNIFEM va sensiblement renforcer ses méthodes et ses moyens d'évaluation dans les quatre années à venir, en collaboration étroite avec le PNUD, les fonds qui lui sont associés et d'autres organismes des Nations Unies afin de réaliser des économies d'échelle et de s'aligner sur les principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

B. Objectif 2
Des programmes UNIFEM dotés de capacités à la hauteur de la demande et la possibilité d'introduire et de soutenir l'innovation, l'apprentissage et les résultats

47. UNIFEM mesure ses progrès en direction de cet objectif à l'aune du bilan de sa participation et de sa contribution à la réforme de l'ONU et à la coordination du système, et en cherchant à savoir si une structure réalignée l'aide à mieux s'adapter à la demande et aux opportunités.

48. UNIFEM s'est engagé de plusieurs manières dans le processus de réforme de l'ONU et de la coordination du système aux niveaux mondial, régional et national : participation (parfois en qualité de Président) à des initiatives et partenariats interinstitutions, dont des groupes thématiques sur les femmes, programmes conjoints avec un ou plusieurs organismes des Nations Unies, exécution de projets pour d'autres organismes des Nations Unies et appui technique ou action tribunitienne pour renforcer la prise en considération des sexospécificités dans les

processus de coordination, dont le bilan commun de pays, le PNUAD, les OMD et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

49. Dans le cadre de la réforme de l'ONU, UNIFEM a pris des initiatives supplémentaires pour encourager et aider les instances interinstitutions à agir plus vigoureusement et efficacement en faveur de l'égalité des sexes à tous les niveaux :

a) UNIFEM a participé à plus de 50 initiatives interinstitutions sur le terrain et au siège en 2006, en partenariat le plus souvent avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Une trentaine de ces initiatives étaient des programmes nationaux ou régionaux engagés avec un ou plusieurs organismes des Nations Unies, mais pilotés et coordonnés par UNIFEM pour environ 14 d'entre eux;

b) UNIFEM préside de nombreux groupes de travail et groupes thématiques interinstitutions. Au niveau mondial, le Fonds préside l'Équipe spéciale égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, copréside (avec le PNUD) l'Équipe spéciale politique en matière de programmes de ce même groupe, ainsi que l'Équipe spéciale interinstitutions sur les femmes et le VIH/sida. Au niveau régional, il préside le Groupe consultatif spécial femmes et droits fondamentaux de l'Équipe africaine de directeurs régionaux, le Comité directeur sud-asiatique interinstitutions sur la traite des femmes, le Groupe de travail spécial des Caraïbes sur le VIH/sida et les femmes, et il vient de quitter la présidence du Groupe sud-asiatique de coordination de la lutte contre la violence. Au niveau national, UNIFEM préside 17 groupes thématiques concernant les femmes, est membre de 10 autres groupes similaires et siège en qualité de Président ou de membre à au moins 20 autres groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida, la gouvernance, les droits de l'homme ou la pauvreté;

c) Quarante-deux des 135 rapports présentés par les coordonnateurs résidents en 2006 citent UNIFEM comme chef de file/partenaire de l'action en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de projets soutenant la réalisation des OMD, l'élimination de la violence contre les femmes, la lutte contre le VIH/sida et la participation des femmes à la vie politique.

50. UNIFEM recense chaque année les initiatives en matière du bilan commun de pays/PNUAD, d'OMD et de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui bénéficient de ses compétences techniques.

Tableau
Participation d'UNIFEM aux mécanismes de coordination

	2004	*2005*	*2006*
OMD	15	32	25
Bilan commun de pays/PNUAD	14	37	42
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	19	18	18

Cette participation donne des résultats variables. Lorsqu'elle fonctionne, elle renforce l'application des accords normatifs en faveur de l'égalité des sexes, réduit les coûts de transaction des gouvernements et d'autres partenaires, puisque le

système des Nations Unies travaille de concert, et augmente l'investissement des partenaires dans des projets pour l'égalité des sexes.

UNIFEM et l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

UNIFEM préside l'Équipe spéciale égalité des sexes du GNUD. L'une de ses réussites phares en 2006 a été l'approbation, par les membres du GNUD, de deux des recommandations de l'Équipe spéciale, recommandations issues des enquêtes conduites en 2005 et 2006 et qui préconisent le renforcement des engagements et de la programmation en faveur de l'égalité des sexes de la part des équipes de pays des Nations Unies. Les membres du Groupe ont entériné le projet de mise au point d'une série d'indicateurs de résultats qui permettront aux équipes de pays de suivre leurs progrès et de mieux remplir leurs obligations programmatiques concernant l'égalité des sexes; ils ont également accepté l'idée d'expérimenter un projet d'apprentissage par l'action dans quelques équipes de pays, de manière à mettre au point un module intégré et global d'appui aux activités pour l'égalité des sexes. UNIFEM, le FNUAP et l'UNICEF pilotent les activités de l'Équipe spéciale pour ces deux recommandations, d'autres membres de l'Équipe prenant la direction des opérations dans d'autres domaines. L'Équipe spéciale travaille en collaboration étroite avec le réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

En 2006, l'Équipe spéciale a mené à bien le deuxième examen sexospécifique des rapports annuels des coordonnateurs résidents. Ses conclusions, publiées dans le document de synthèse des rapports annuels, ont servi à réviser les principes directeurs pour l'établissement des rapports annuels à l'usage des coordonnateurs résidents, qui comprennent une section particulière sur les initiatives en faveur de l'égalité des sexes pour 2007.

[a] Cette équipe compte 17 membres : Fonds international de développement agricole, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, PNUD, Conseil économique et social, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, FNUAP, UNICEF, UNIFEM, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau du Conseiller spécial pour la parité des sexes et la promotion de la femme, Instance permanente sur les questions autochtones, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale de la santé.

51. Dans le cadre de la réforme de l'ONU, UNIFEM s'assure que les spécialistes et les défenseurs de l'égalité des sexes en poste dans les gouvernements et les organisations non gouvernementales sont tenus informés et ont voix au chapitre. Le Comité consultatif d'UNIFEM a joué son rôle de catalyseur en commandant lui-même un rapport intitulé *Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds* (A/60/62-E/2005/10, annexe). La publication de ce document début 2005 a été

l'occasion pour UNIFEM de relancer le dialogue avec ses nombreux interlocuteurs et les membres des comités consultatifs, et elle a donné lieu à de nombreuses réunions avec les partenaires, notamment lors de la première session de 2006 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et durant la session de la Commission de la condition de la femme. Les principales conclusions de l'évaluation ont été reprises dans la section égalité des sexes du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système dans les domaines du développement de l'assistance humanitaire et de l'environnement (A/61/583), et elles ont suscité un débat au plus haut niveau de responsabilités sur le financement et le déploiement insuffisants du dispositif d'appui aux activités pour l'égalité des sexes.

52. La période couverte par le plan de financement pluriannuel a été celle d'une évolution progressive de la structure d'UNIFEM. Trois grands changements ont particulièrement compté : a) les directives opérationnelles révisées avec le PNUD et l'introduction du système Atlas, qui ont accentué le ciblage sur le renforcement et la décentralisation de certaines fonctions (voir plus loin, objectif 4); b) l'idée, inscrite dans le plan de financement pluriannuel, de sélectionner dans chaque sous-région deux ou trois pays prioritaires qui bénéficieraient d'un engagement plus soutenu; c) la mise au point d'arrangements innovants pour élargir le rayon d'action.

53. UNIFEM a pu étendre son rayon d'action grâce à divers mécanismes originaux et d'un bon rapport coût-efficacité. Outre ses 15 bureaux sous-régionaux, le Fonds a eu recours à différentes solutions pour élargir sa présence sur le terrain : programmes à coûts partagés, partage de personnel et partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies (le plus souvent le PNUD), programmes sous-régionaux mobilisant plusieurs pays autour de projets précis, appui aux gouvernements et aux ONG au moyen de subventions stratégiques, utilisation inventive des bénévoles et des administrateurs auxiliaires. UNIFEM estime que 133 pays ont bénéficié de ses programmes et de son appui technique dans la période de trois ans considérée, sous forme notamment de subventions stratégiques et de prestations techniques fournies par le personnel des bureaux sous-régionaux aux partenaires nationaux et à d'autres entités des Nations Unies.

54. Grâce à une concertation étroite au niveau sous-régional avec les coordonnateurs résidents, UNIFEM a pu identifier des possibilités d'appuyer des programmes spécifiques, parfois au long cours comme en Chine, parfois à plus court terme comme au Pakistan, où le coordonnateur résident a sollicité son assistance pour évaluer la situation des femmes à la suite du tremblement de terre de 2005.

Améliorations prioritaires pour les quatre années à venir

55. L'intensification de la réforme de l'ONU appelle de toute urgence une réflexion sur de nombreux éléments de cet indicateur. Les activités les plus efficaces sont celles qui sont précises et ciblées. UNIFEM va s'investir plus particulièrement dans ses partenariats qui répondent à ces critères, comme le Partenariat des Nations Unies sur la violence sexuelle, et lancera un petit nombre de nouvelles initiatives là où une demande existe (par exemple une initiative à l'échelle du système des Nations Unies sur le budget favorisant l'égalité des sexes, en tirant parti de l'exécution pour le compte du FNUAP d'un projet de création d'un module de ressources sur le budget favorisant l'égalité des sexes et les droits génésiques des femmes). De plus, UNIFEM compte travailler étroitement avec les projets de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour tester l'application de ce principe.

56. En outre, UNIFEM s'appuiera sur les bonnes pratiques d'un bon rapport coût-efficacité pour mieux soutenir l'action coordonnée en faveur de l'égalité des sexes, comme au Kosovo, où il est le principal partenaire d'exécution de l'équipe de pays pour l'OMD n° 3, ou en Amérique centrale, où il partage les coûts de son service-conseil pour la parité avec le PNUD. Mais pour pouvoir ajuster ses structures en fonction des opportunités, UNIFEM a besoin de ressources de base conformes aux cibles de financement.

C. Objectif 3
Un éventail élargi de nouveaux interlocuteurs et d'apprentissages pour l'égalité des sexes grâce à des partenariats stratégiques

57. Les indicateurs pour l'objectif 3 sont les suivants : application d'accords révisés pour renforcer le partenariat avec le PNUD; résultats des accords conclus avec d'autres partenaires multilatéraux; nouvelles possibilités de renforcer les partenariats avec les donateurs bilatéraux, le secteur privé et la société civile (les partenariats avec les gouvernements sont évoqués dans la section efficacité des activités de développement).

58. En sa qualité de fonds associé, UNIFEM collabore avec le PNUD de deux manières : a) l'Administrateur du PNUD est comptable d'UNIFEM et, dans ce contexte, des directives opérationnelles régissent les relations administratives entre les deux entités; b) en tant que fonds des Nations Unies pour les femmes pouvant intervenir dans l'ensemble du système, UNIFEM peut être appelé par le PNUD à mettre ses compétences spécialisées en matière d'égalité des sexes à la disposition du système des coordonnateurs résidents ou du GNUD, ou peut être chargé en vertu d'un accord d'exécuter des programmes du PNUD dans des domaines où il a un avantage comparatif.

59. En ce qui concerne les programmes, UNIFEM et le PNUD ont renforcé leur collaboration sur les questions stratégiques. Selon le rapport intitulé *Évaluation de l'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes* (DP/2006/5), 70 % des bureaux de pays considèrent que la coopération entre les deux partenaires est « efficace » ou « très efficace ». Le partenariat avec le PNUD est très diversifié, puisqu'il compte des initiatives mondiales telles que le réseau international des femmes en politique (I Know Politics), le Partenariat des Nations Unies sur la violence sexuelle, l'appui à ONUSIDA concernant les dimensions sexospécifiques du VIH/sida, de nombreuses collaborations dans des pays en crise ou en conflit et le partage de conseillers à l'égalité des sexes en Chine, au Nicaragua et en Ouganda.

Bilan des accords avec d'autres partenaires multilatéraux

60. Les partenaires les plus fréquents d'UNIFEM, outre le PNUD, sont le FNUAP et l'UNICEF, mais aussi le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds international de développement agricole, ONUSIDA, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des services d'appui aux projets, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime et, au Secrétariat de l'ONU, le

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, ainsi que la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

61. L'un des enseignements du plan d'action stratégique pour 2000-2004 est qu'il faut forger des partenariats plus solides avec les banques multilatérales de développement. À cet égard, UNIFEM a noué les relations plus concrètes avec la Banque mondiale durant la période couverte par le présent plan de financement pluriannuel. Trois initiatives ont été lancées :

a) UNIFEM exécute une composante du Plan d'action pour la parité hommes-femmes de la Banque mondiale, l'objectif étant d'appuyer la reprise des initiatives axées sur les résultats visant à améliorer les options et les perspectives économiques des femmes dans cinq pays, et d'appliquer des stratégies que la Banque peut transposer à plus grande échelle;

b) UNIFEM a collaboré avec la Banque mondiale à la mise au point d'une méthode d'évaluation de l'impact pour mesurer l'efficacité des initiatives populaires de lutte contre la violence sexiste soutenues par le Fonds spécial des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes;

c) UNIFEM et la Banque mondiale ont travaillé en étroite collaboration sur la question de l'égalité des sexes dans le contexte du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la région des Grands Lacs. Ces partenariats n'ont pas encore donné de résultats concrets sur le terrain, mais les systèmes d'exécution et de suivi se mettent en place et devraient porter leurs fruits dans les trois années qui viennent.

62. La période couverte par le plan de financement pluriannuel a également été marquée par des partenariats plus nombreux avec la Commission européenne, notamment sur les aspects sexospécifiques de l'efficacité des aides, et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (Direction de la coopération pour le développement), à travers la participation active aux réseaux de cette entité s'occupant de gouvernance, de droits de l'homme et d'égalité des sexes.

Renforcement des partenariats avec les donateurs bilatéraux, le secteur privé et la société civile

63. UNIFEM entretient des liens très forts avec les donateurs bilatéraux et la société civile, et continue de chercher des moyens efficaces de collaborer avec le secteur privé. Des opportunités nouvelles ont vu le jour dans la période 2004-2007 :

a) L'administration, par UNIFEM, d'un panier de fonds d'un montant total de 6,7 millions de dollars au Kenya marque une nouvelle approche des partenariats avec les donateurs et la société civile, des partenariats fondés sur l'efficacité de l'aide;

b) UNIFEM a attiré trois importants nouveaux partenaires privés au cours de la période 2004-2007 : le Calvert Investment Fund, avec qui le Fonds a lancé un guide des principes en matière de parité des sexes à l'usage des entreprises; Johnson and Johnson, devenu le premier grand donateur privé à combattre le syndrome violence contre les femmes/propagation du VIH à travers le Fonds des Nations

Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes, et le grand magasin Macy's (qui a généré plus de 800 000 dollars de revenus pour les vannières rwandaises);

c) Le partenariat secteur privé/donateur bilatéral forgé durant le précédent plan de financement pluriannuel (Cisco Systems et Agency for International Development des États-Unis) a continué de produire de l'innovation et des transpositions à plus grande échelle dans la période 2004-2007. Dans les États arabes, UNIFEM a redoublé d'efforts pour veiller à ce que les femmes et les hommes bénéficient à égalité des technologies de l'information et des communications. Ce qui a commencé comme un partenariat en 2001 avec le Gouvernement jordanien, Cisco Systems, le PNUD et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) visent à donner une dimension antisexiste aux réseaux d'académies, Cisco s'est vu donner une plus grande ampleur par le Gouvernement jordanien, et le Maroc et le Liban s'emploient actuellement à le reproduire. En Jordanie, UNIFEM met actuellement en œuvre l'initiative d'un « village électronique » dans le cadre d'un partenariat public et privé entre le Gouvernement et de nombreux partenaires du secteur privé (Microsoft, Lego Robotics, et d'autres). Cette initiative a pour objet de veiller à ce que les femmes rurales bénéficient d'un appui du public aux initiatives informatiques en fournissant à des villages semi-ruraux des technologies et une formation, villages qui, on l'espère, devraient attirer des touristes. Des plans sont élaborés pour élargir la portée du projet « villages en ligne » en Jordanie en établissant des partenariats avec l'UNESCO et l'OMS pour mettre en place des minivillages en ligne dans l'ensemble du pays.

D. Objectif 4
La gestion et l'administration des ressources financières et humaines procèdent d'un engagement d'excellence, d'autonomie et de droits

64. Des progrès ont été enregistrés dans certains domaines clefs, à savoir : délégation de pouvoirs à la Directrice exécutive d'UNIFEM par l'Administrateur du PNUD; exercice de ces pouvoirs pour accroître l'autonomie et l'efficacité opérationnelles; renforcement et clarification des partenariats UNIFEM-PNUD autour de questions opérationnelles.

Délégations de pouvoirs

65. UNIFEM et le PNUD ont beaucoup travaillé pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel pour actualiser et appliquer les directives opérationnelles. En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, la Directrice exécutive d'UNIFEM a des compétences et des responsabilités élargies en matière de ressources humaines, de finances et d'administration, tout en restant comptable envers l'Administrateur du PNUD. Un seul exemple donnera une idée de ce pouvoir : UNIFEM a pu ouvrir un compte bancaire libellé en trois monnaies pour recevoir directement des contributions, de sorte que l'enregistrement des contributions est désormais plus fiable et plus rapide.

Ressources humaines et compétences du personnel

66. La création du Centre des ressources humaines d'UNIFEM en 2006 a été un pas important vers l'exercice plus complet des pouvoirs délégués. Le Centre s'est attelé à l'amélioration des règles et des normes du Fonds en matière de personnel, examine les conditions d'engagement et prépare des plans d'apprentissage stratégique.

67. UNIFEM a besoin d'un personnel qualifié pour améliorer constamment le suivi et l'évaluation de ses résultats. Si la présentation des rapports est plus satisfaisante à certains égards, ses systèmes et ses capacités internes ont besoin d'être sérieusement améliorés, en termes de qualité et de ponctualité. Un certain nombre de mesures ont été prises durant la période considérée pour s'attaquer à ce problème. En 2005, le Fonds a publié un guide de base de la gestion axée sur les résultats, et une petite équipe de fonctionnaires, de formateurs et de spécialistes a été choisie pour constituer le réseau interne des personnes ressources sur l'application de la gestion axée sur les résultats aux initiatives appuyées par UNIFEM. Un programme de formation régional a été créé pour renforcer la capacité du personnel et des partenaires d'UNIFEM, dans un souci de qualité et de culture des résultats dans le suivi et l'établissement des rapports. Les rapports sur le plan de financement pluriannuel sont examinés et commentés chaque année par les fonctionnaires d'UNIFEM, qui peuvent signaler des points à améliorer, indiquer les enseignements à tirer des rapports et suivre l'état des suites données aux recommandations issues de la session précédente.

Administration des ressources financières

68. La formule d'allocation des ressources de base en fonction de la géographie a été décidée par le Comité consultatif d'UNIFEM à sa quarante-quatrième session en 2004. Les autres ressources ont été utilisées sur une base géographique et thématique selon les différents accords avec les donateurs concernant les coûts partagés et les fonds d'affectation spéciale.

69. Le montant total des dépenses pour la période de trois ans a été de 145 millions de dollars environ. L'Afrique a été la principale bénéficiaire des ressources de base (30 %); la région Asie-Pacifique et les États arabes ont absorbé la plus grande part du montant global des ressources en raison de la part prédominante des ressources autres que les ressources de base dans cette région.

70. En ce qui concerne la répartition des fonds entre les différents objectifs du plan de financement pluriannuel, les dépenses au titre des ressources ordinaires ont été plus ou moins réparties à égalité. Si l'on tient compte des coûts partagés et des fonds spéciaux, les dépenses à la rubrique gouvernance (essentiellement pour des projets de reconstruction après une crise ou un conflit) représentent plus d'un tiers du montant total. Près d'un quart des dépenses est allé aux objectifs de réduction de la féminisation de la pauvreté et d'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'objectif le moins bien financé étant la lutte contre le VIH/sida, avec environ 19 millions de dollars, soit 13 % du total.

71. Plusieurs améliorations seront prioritaires dans les quatre années qui viennent. Ainsi, l'efficacité de la gestion peut être améliorée à de nombreux égards grâce au système Atlas. UNIFEM a beaucoup avancé dans l'intégration de ce système et forme son personnel à l'utilisation optimale de certaines fonctions. Il s'agira dans

les quelques prochaines années d'exploiter pleinement toutes les fonctionnalités du système, notamment pour faire en sorte qu'UNIFEM sache établir un budget axé sur les résultats.

E. Objectif 5
Grâce à une base de ressources plus large, plus diversifiée et plus fiable, UNIFEM peut tirer parti de toutes les possibilités et tenir les engagements

72. Dans la période 2004-2006, le montant total des ressources d'UNIFEM a augmenté de 14 %, passant de 49,2 millions de dollars en 2004 à 56,3 millions de dollars en 2006. Le Fonds a attiré des contributions d'un montant total de 160 millions sur trois ans, contre les 121,3 millions de dollars attendus dans le plan de financement pluriannuel. Cette augmentation s'explique largement par l'augmentation des ressources autres que les ressources de base (31,3 millions de dollars en 2006 contre 25,9 millions de dollars en 2004). Par contre, les ressources de base n'ont guère évolué (23,2 millions de dollars en 2004 et 25 millions de dollars en 2006). Cette stagnation est d'autant plus préoccupante que les ressources de base forment le socle des financements grâce auxquels UNIFEM peut travailler et planifier efficacement.

73. Alors que le montant des ressources autres que les ressources de base a doublé ou triplé (selon les années) par rapport aux prévisions, l'augmentation des ressources de base est restée en deçà des projections du plan de financement pluriannuel.

74. La base de ressources d'UNIFEM s'est élargie. En 2006, sa liste de donateurs comptait 54 gouvernements, 15 organisations non gouvernementales et organismes privés, 5 comités nationaux et 4 organismes des Nations Unies. Mais la structure des contributions reste dominée par quelques grands donateurs, les quatre principaux donateurs gouvernementaux ayant apporté environ les trois quarts des ressources en 2006.

IV. Recommandations

75. Le Comité consultatif d'UNIFEM, qui se compose de représentants de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement de l'Estonie, de la Jordanie, du Mexique, de la Norvège et du Soudan) fait des recommandations importantes au Fonds tous les ans. On trouvera ci-après les recommandations qu'il a formulées à sa quarante-septième session au cours de laquelle il a examiné les travaux du Fonds en 2006 :

Le Comité consultatif d'UNIFEM

1. *Souligne* qu'UNIFEM est un élément essentiel de l'architecture en matière d'égalité homme-femme et des initiatives de réforme en cours à l'ONU et recommande qu'UNIFEM continue de participer à tous ces processus. À ce propos, il prend note du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'assistance

humanitaire et de l'environnement, en particulier la section du rapport concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

2. *Encourage* UNIFEM à prendre des mesures dynamiques, dans le cadre de sa participation au GNUD, pour faire en sorte qu'un perspective soucieuse d'égalité des sexes soit pleinement intégrée dans les programmes pilotes Une ONU et invite l'Administrateur, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), à faciliter le rôle d'UNIFEM en la matière;

3. *Salue* le travail d'UNIFEM en qualité de Coprésident du Groupe de travail du GNUD sur la politique de programmation et que Président de l'équipe spéciale du GNUD chargée de l'égalité des sexes et encourage UNIFEM à continuer de contribuer au renforcement de l'appui coordonné fourni par les équipes de pays des Nations Unies aux pays pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

4. *Encourage* UNIFEM à continuer d'apporter sa contribution au processus d'évaluation et de préparation de l'examen triennal des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies.

5. *Prie* UNIFEM de lui faire rapport sur la dernière année du plan de financement pluriannuel en cours pour 2004-2007 à sa quarante-huitième session et chaque année sur le prochain plan stratégique pour 2008-2011, en rendant compte des progrès accomplis selon les résultats et indicateurs principaux et en précisant notamment comment il a tiré parti de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes comme base aux fins de la programmation, et se félicite des efforts déployés pour assurer la complémentarité des plans stratégiques d'UNIFEM, du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

6. *Souligne* qu'il est nécessaire que le plan stratégique pour 2008-2011 soit établi en étroite collaboration avec les États Membres et est conscient du rôle qui lui incombe pour aider les États Membres à répercuter l'information en retour;

7. *Encourage* UNIFEM à continuer de coopérer avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, y compris le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en vue de promouvoir davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et reste d'avis qu'UNIFEM devrait participer régulièrement à tous les comités, organes et réunions interdépartementaux et interinstitutions de haut niveau, comme le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations;

8. *Encourage également* UNIFEM à continuer de coopérer avec les organisations régionales compétentes et attend avec intérêt le rapport sur l'évaluation de cette collaboration à sa prochaine session annuelle;

9. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises par le PNUD pour créer une instance permettant à UNIFEM de participer au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et encourage l'Administrateur à utiliser au mieux les compétences spécialisées du Fonds s'agissant des dimensions sexospécifiques du VIH/sida;

10. *Se félicite* du détachement d'un fonctionnaire d'UNIFEM au bureau d'appui à la consolidation de la paix pour une période de six mois et prie UNIFEM de fournir une évaluation des incidences de cette collaboration;

11. *Prend note avec appréciation* du rapport sur la mise en œuvre de la troisième année du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 et se félicite de l'accent mis sur les résultats. Il encourage les donateurs actuels et futurs à verser une part accrue de leurs contributions aux ressources ordinaires d'UNIFEM et à prendre des engagements à l'égard du financement pluriannuel. En outre, il encourage tous les États Membres à financer intégralement le plan de financement pluriannuel actuel d'UNIFEM;

12. *Salue* le travail des trois ambassadeurs itinérants d'UNIFEM et prend note avec appréciation des incidences positives de leurs activités et attend avec intérêt de recevoir un bref rapport actualisé sur leurs activités l'an prochain;

13. *Convient* que, outre la résolution bisannuelle d'UNIFEM, il présentera également à la troisième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la promotion de la femme, une résolution visant à échelonner les élections de ses futurs membres;

14. *Décide* de convoquer d'autres réunions intersessions en 2007 selon que de besoin.